

LE DIRECTEUR GENERAL

**Arrêté portant publication du résultat de l'élection à la commission de surveillance du représentant du personnel de la Caisse des dépôts et consignations et de ses filiales**

**Le Directeur général  
de la Caisse des dépôts et consignations,**

Vu le titre X de la loi sur les finances du 28 avril 1816 modifié ;

Vu le code monétaire et financier, notamment ses articles L. 518-4 et R 518-0-1 ;

Vu la loi n° 96-452 du 28 mai 1996 portant diverses mesures d'ordre sanitaire, social et statutaire, notamment son article 34 ;

Vu l'accord du 2 octobre 2001 modifié relatif à l'organisation sociale du groupe CDC, et notamment son titre III relatif au comité mixte d'information et de concertation ;

Vu le décret n° 2019-1197 du 20 novembre 2019 relatif à la réforme de la gouvernance de la Caisse des dépôts et consignations, notamment son article 2 ;

Vu le décret du 12 juin 2025 nommant M. Olivier SICHEL en qualité de Directeur Général de la Caisse des dépôts et consignations ;

Vu l'élection du 8 septembre 2025 par les membres de la délégation du personnel du comité mixte d'information et de concertation,

**ARRETE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

Le représentant du personnel de la Caisse des dépôts et consignations et de ses filiales élu pour siéger à la commission de surveillance, en remplacement de M. Pierre FOURCAIL, en application du V de l'article R 518-0-1 du code monétaire et financier susvisé est :

- M. David BLE.

## **Article 2**

Le présent arrêté fera l'objet d'une diffusion sur le site internet du groupe Caisse des dépôts ainsi que d'une information de la commission de surveillance.

Paris, le 8 septembre 2025

Olivier SICHEL  
Directeur général